Réseau de solidarité d’hébergement temporaire et d’urgence - Charte et bonnes pratiques -

Tout d’abord bienvenue à chacun au sein de ce réseau !

**Le réseau et ses valeurs**

Nos engagements associatifs nous ont permis de constater un besoin urgent auquel les associations déjà existantes ont du mal à répondre : trouver une solution d’hébergement temporaire pour les mineurs isolés étrangers. Nous avons fait le choix de donner la priorité aux :

* mineurs isolés étrangers non pris en charge par l’ASE, suite à l’évaluation,  du fait de leur « majorité » ou de leur « non isolement » et étant en demande de recours (durée d’accueil nécessaire entre 2 et 4 mois).
* Mineurs isolés étrangers n'ayant pas encore passé l'évaluation préalable obligatoire à la prise en charge par le Conseil Départemental. Dans ce dernier cas, l'hébergement ne dure pas plus de trois jours, sauf dans le cas d’une saturation du service d’évaluation.

En effet, dans ces deux cas il est fréquent que le mineur se retrouve sans-abris, l’hébergement fourni par le 115 étant très souvent insuffisant et se limitant aux personnes majeures.

Notre proposition de réponse à cette problématique prend la forme d’un réseau d’accueillants offrant un hébergement aux MIE de la région de Bordeaux.

L’orientation de ces mineurs est faite par les associations qui accepteront d’adhérer au collectif.

Compte tenu des délais actuels pour les mineurs, et des possibilités des accueillants, nous avons délimité une période d’accueil totale de 3 mois (période qui pourra s’étendre en fonction du nombre de personnes souhaitant accueillir par la suite).

Afin de rendre cela possible, l’accueil est partagé entre plusieurs accueillants : la personne hébergée change de foyer toutes les 3 semaines.

Cette durée limitée à 3 mois est explicite et acceptée par tous dès le début. Il est malheureusement impossible d’assurer une solution durable d'hébergement.

Un accueil ainsi limité dans le temps a dû être fixé afin de permettre aux hôtes un accueil plus facile et d’éviter que le réseau ne se retrouve engorgé par des accueils interminables.

Par cet accueil, nous souhaitons proposer à des jeunes, bien souvent fatigués par le voyage et l’isolement, une période de repos et de soutien mais aussi une opportunité de mieux comprendre la culture française.

Au-delà de la mise en confiance que nous espérons créer chez les accueillis, nous visons également une sensibilisation des accueillants à la situation de ces mineurs.

Nous espérons que malgré la grande vulnérabilité qui caractérise ces jeunes, ils puissent également, tout en découvrant un nouvel univers, partager le leur avec le foyer qui les accueille. Ils doivent pour cela se sentir acceptés tels qu’ils sont.

Les accueillants offrent un espace de sérénité et d’échange en créant des liens réconfortants avec les accueillis pour les encourager dans cette période difficile. Nous espérons que cela puisse permettre au jeune de reprendre courage et d’avancer de manière plus sereine par la suite.

Cet accueil temporaire est vraiment espéré comme un temps de pose précieux. Cependant, en fonction du vécu de chaque accueilli, la réaction face à cet accueil pourra être très différente avec parfois une reconnaissance et un soulagement mais parfois un repli sur soi. Il s’agira à ce moment-là de ne pas se sentir « coupables » ou de brusquer les échanges. Il s’agit d’éviter les questions qui pourraient être vécues comme trop intrusives et accepter de ne pas tout connaître ou comprendre du passé du mineur.

De plus, des malentendus peuvent parfois surgir entre les accueillants et le mineur, notamment dus à des différences de langues, de codes sociaux ou d’habitudes de vie par exemple, mais également dus à des traumatismes subis dans le passé.

La personne référente au niveau du collectif pourra être présente dans ces types de situations pour essayer de faciliter les échanges.

**Les accueillants**

L’accueil proposé se traduit prioritairement par l'hébergement à son domicile pour la nuit et habituellement les repas du matin et soir (si tout le monde en est d'accord).

Durant la journée, le mineur est invité à rester actif dans ses différentes démarches : il ne reste pas dans le lieu d'accueil, sauf en cas d’accord avec les accueillants (les périodes de grande fatigue par exemple).

Les accueillants n'ont pas en charge de subvenir aux nombreux besoins du jeune comme par exemple, l’habillement, les transports etc… Toute aide ponctuelle dans ces cas-là est décidée par les personnes accueillantes, et seulement par elles.

Les autres modalités du quotidien sont convenues entre les accueillants et le mineur.

Comme nous l’avons précisé plus haut, le mineur accueilli a besoin de se sentir soutenu, d’être accepté tel qu’il est et d’être aidé à comprendre son nouvel environnement. Il peut avoir également besoin de se sentir valorisé et utile (par exemple le fait d’être impliqué dans le quotidien à la maison). Il peut aussi avoir besoin d’être actif durant ses journées, et de leur donner un sens. Si tel est le cas, nous pourrons essayer ensemble de lui trouver des activités ou occupations en fonction de ses envies et possibilités.

Les accueillants ne se substituent pas aux organismes déjà existants, notamment concernant les démarches administratives du jeune. Il est important que ce dernier continue de rencontrer tous les partenaires qu’il voyait au préalable afin de trouver avec eux des solutions après cet accueil temporaire. Les accueillants n’effectuent donc aucune démarche administrative avec le jeune. Ils doivent l’accompagner mais ne pas faire à la place des professionnels qui suivent déjà le jeune.

Il est important également de préciser que les accueillants doivent respecter le secret professionnel.

La présence d’une personne du collectif tout au long de l’accueil vous permettra de la solliciter si vous rencontrez un problème ou si vous avez une question concernant l’accueil en cours. N’hésitez pas à la solliciter en cas de besoin.

**Les accueillis**

Le réseau s’engage à vous proposer un accueil sur une période temporaire déterminée à l’avance ensemble. Chacune des foyers vous accueillera avec joie et vous proposera les meilleures conditions d’accueil possible.

Pendant votre accueil, et du fait que ce n’est que temporaire, vous devez continuer à effectuer vos différentes démarches administratives ou à rencontrer les professionnels que vous voyiez avant cet accueil, afin de trouver une solution de logement par la suite. Le réseau ne remplace pas l’aide de l’association qui vous a orienté, ni surtout la prise en charge par l’Aide Sociale à l’Enfance à laquelle vous considérez avoir droit en tant que mineur isolé.

Pendant cet accueil, nous vous demandons de vous engager :

à respecter les rythmes de vie de la maison, qui seront convenus avec les accueillants

à vous accorder avec les accueillants pour les horaires, les repas pris en commun, pour l'usage du matériel, des espaces communs

à prévenir si vous vous absentez

à partir le jour prévu.

Le changement de foyer toutes les trois semaines permet un accueil plus facile pour tous, et vous permettra également d’être en contact avec différents accueillants et donc différentes façons de vivre.

La présence d’une personne du collectif tout au long de votre accueil vous permettra de la solliciter si vous rencontrez un problème ou si vous avez une question concernant l’accueil en cours. N’hésitez pas à la solliciter en cas de besoin.